

ROUTES INTERCOMMUNALES : QU'EST-CE QUE CA VEUT DIRE ?

Route nationale, départementale, communale et maintenant intercommunale, difficile d'y voir clair. Dans cet article découvrez ce qu'est une voie intercommunale (dite d'intérêt communautaire) mais aussi quelle voies sont concernées sur le territoire, comment elles sont définies, ce que cela implique...

Qu'est-ce qu'une voie d'intérêt communautaire ?

Les routes intercommunales sont de la responsabilité de leur communauté de communes, notamment pour leur création, entretien et leur sécurisation. Ce sont les communautés de communes qui déterminent par délibération quels critères une route doit remplir pour être déclaré d'intérêt communautaire.

Suite à la création de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas (par fusion) en 2017, il a fallu arrêter une définition unique.

Quels critères ont été arrêtés ?

Lors du conseil communautaire du mercredi 11 avril 2018, un ensemble de critères a été validé pour définir si une route est oui ou non d'intérêt communautaire.

De manière simplifiée, ces voies doivent avoir un intérêt :

- soit pour l'aménagement économique du territoire
- soit pour la circulation entre des pôles importants

- soit être destinée à l'utilisation de mode de déplacement doux
- soit permettre l'accès à des sites qui participent à l'identité du territoire

Par exemple, sont d'intérêt communautaire :

- les voies dans et desservant les zones communautaires d'activités par exemple celle de Lavilledieu
- les axes structurants reliant les villages entre eux,
- Le linéaire de la voie douce
- les voiries d'accès aux sites touristiques comme celle du château de Craux.

EN CHIFFRES

70 km

Longueur cumulée des routes de la voirie intercommunale

400 000 € /an

Somme dépensée pour l'entretien du réseau routier

Qu'est-ce que cela implique ?

Les routes qui sont définies d'intérêt communautaire sont entretenues par les services techniques de la communauté de communes.

Cela implique notamment la réfection, le renforcement ou l'élargissement de la chaussée mais aussi l'entretien des accotements ainsi que des fossés et la mise en place d'équipements routiers de sécurité (glissière, parapet).

Quel programme ?

En octobre 2018, une étude a été lancée afin de faire un diagnostic des voies intercommunales. Une voiture équipée de capteurs et de caméras s'est promené sur le territoire pour faire un état des lieux des routes et de ses dépendances.



Cette action permettra de réaliser un planning d'investissement et de prioriser des interventions sur les 6 prochaines années.

Quels travaux ont déjà eu lieu ou sont en cours ?

Des travaux sont en cours sur la commune de Vessey pour la rectification du virage rejoignant le hameau de Barras.

On déjà été fait :

- La reconstruction de murs de soutènement au hameau de Cupiat et reconstruction de parapet (entre Asperjoc et Antraigues)
- la réfection de chaussée au lieu dit le Chambon à Saint-Julien-du-Serre
- L'aménagement du carrefour Chemin de la Plaine/Chemin du Moulon inférieur à Saint-Didier-sous-Aubenas et Aubenas

Pour plus d'informations, contactez les services techniques intercommunaux au 04 75 36 08 29 ou par mail à servicestechniques@cdcba.fr